



**HAL**  
open science

# Les documents administratifs du recto du P.Vat.Gr. inv. 11

Antonio Ricciardetto

► **To cite this version:**

Antonio Ricciardetto. Les documents administratifs du recto du P.Vat.Gr. inv. 11. Eugenio Amato; Marie-Hélène Marganne. Le traité Sur l'exil de Favorinos d'Arles. Papyrologie, philologie et littérature, Presses Universitaires de Rennes, pp.49-64, 2015, 9782753540064. hal-01596338

**HAL Id: hal-01596338**

**<https://hal.science/hal-01596338>**

Submitted on 21 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE TRAITÉ

## SUR L'EXIL DE FAVORINOS D'ARLES

de la Collection des Universités de France.

Professeur de langue et littérature grecques à l'université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France, Eugenio Amato est directeur du centre de recherche « L'Antique, le Moderne » (EA 4276) de l'université de Nantes. Président de l'association « Textes pour l'histoire de l'Antiquité Tardive », il dirige la *Revue des études tar-do-antiques* (<http://www.revue-etudes-tardo-antiques.fr/>) et *Atlantide. Cahiers de l'EA 4276* (<http://atlantide.univ-nantes.fr/>), ainsi que la collection *Cardo* (Alessandria, Edizioni dell'Orso).

Directrice du Centre de Documentation de Papyrologie Littéraire (CEDOPAL) de l'université de Liège, Marie-Hélène Marganne y est chargée des cours de papyrologie littéraire, de paléographie grecque et de langue grecque. Éditeur responsable de la 3<sup>e</sup> édition informatisée du *Catalogue des papyrus littéraires grecs et latins* (Mertens-Pack<sup>2</sup> ou MP<sup>2</sup> : <http://web.philo.ulg.ac.be/cedopal/> base-de-donnees-mp3/), elle dirige la collection des *Cahiers du CEDOPAL* et codirige, avec Bruno Rochette, celle des *Papyrologica Leodiansia*.

En couverture : Mosaïque de l'église Santa Costanza à Rome (I<sup>er</sup> siècle)

Presses  
Universitaires  
PUR  
de Nantes

www.pur-editions.fr

PUBLIÉ AVEC  
LE SOUTIEN DE



UNIVERSITÉ DE NANTES

ISBN : 978-2-7535-4006-4



9 782753 540064

18 €

## LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU RECTO DU P. VAT. GR. 11

Antonio RICCIARDETTO

Conservé à la Bibliothèque Vaticane, où il est inventorié comme P. Vat. gr. 11, le rouleau qui a servi de support à la copie du traité *Sur l'exil* de Favorinos d'Arles (c. 80-c. 160 apr. J.-C.) résulte de l'assemblage de quatre morceaux de papyrus, qui contiennent, au recto, des portions de deux documents administratifs de Marmarique<sup>1</sup>. Mesurant environ 265 cm de long pour 29 cm de haut<sup>2</sup>, ce rouleau est aujourd'hui divisé en cinq morceaux, qui se trouvent dans cinq cadres<sup>3</sup>, mais, lorsqu'il est parvenu entre les mains de ses premiers éditeurs, il était presque

1. La seule édition à ce jour des documents du recto du P. Vat. gr. 11 est celle de NORSKA M., VITELLI G., *Il papirio Vaticano greco 11. 1. ΦΑΒΩΡΙΝΟΥ ΠΕΡΙ ΦΥΤΗΣ. 2. Registri fondanti della Marmarica*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1931 (= *Studi e Testi*, 53), qui contient aussi la première édition du traité du rhéteur arlésien copié au verso. Celui-ci a été ensuite réédité par BARIGAZZI A., *Favorino di Arrelate. Opere*, Florence, Felice Le Monnier, 1966, p. 347-521 (= *Texti greci e latini con commento filologica*, 4) et par TERPEDINO GUERRA A., *Favorino di Arrelate. L'Esilio (Pap. Vat. Gr. 11 verso)*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, 2007 (= *Texti e Commenti*, 20). Sur l'assemblage des morceaux documentaires, voir NORSKA M., VITELLI G., *op. cit.*, p. VII; TERPEDINO GUERRA A., *op. cit.*, p. 19; BASTIANINI G., « Il papirio di Favorino (Pap. Vaticano Greco 11) », dans CIAMPI C. A., *Favorino di Arrelate e la consolazione* Πλεπὶ φύτης (Tesi di laurea della Regia Università degli Studi di Pisa, a.a. 1940/41), ristampa anast. a cura di MONTANARI F., introd. di SERTIS S., Pise, Edizioni della Normale, 2011, p. 1-5; ALESSANDRÌ S., « La cronologia di P. Vat. Gr. 11r. (P. Marm.) », *Analecta papyrologica*, 25, 2013, p. 209-211.

2. TERPEDINO GUERRA A., *op. cit.*, p. 18.

3. *Ibid.*, p. 17-18.

intégralement enroulé, le recto vers l'extérieur<sup>4</sup>. Il se trouvait en position finale de lecture, c'est-à-dire que les premières colonnes se situaient dans sa partie centrale<sup>5</sup>.

Le recto du papyrus contient douze colonnes larges. Leur état de conservation est variable : les deux premières sont mal conservées, mais à peu près complètes en hauteur ; le papyrus sur lequel elles ont été écrites est de couleur brune. Les deux colonnes suivantes sont mieux conservées, avec une coloration du papyrus plus claire pour la colonne IV. Les colonnes V et VI sont en excellent état de conservation ; la coloration du papyrus est brune. Les colonnes VII à IX sont également en excellent état de conservation, à l'exception de la fin de la colonne IX. Les colonnes X à XII sont mal conservées, mais leur lecture demeure aisée, en raison de la couleur brun doré du papyrus. Quant au texte de la colonne XII, il est très fragmentaire, en raison de la perte de nombreuses fibres horizontales, ainsi que de ses parties droite et inférieure<sup>6</sup>.

On distingue quinze jointures, dont trois ne sont pas originales. Grâce à l'identification de ces trois jointures non originales, il est possible d'établir que le rouleau a été constitué à partir de quatre morceaux de papyrus collés ensemble. Il est assez aisé d'identifier les deux types de jointures, puisque celles qui ne sont pas originales ont été exécutées plus grossièrement que les autres<sup>7</sup>. Par ailleurs, la personne qui a confectionné le rouleau a collé le troisième morceau sur l'extrémité droite du deuxième, couvrant ainsi une partie de l'écriture de ce dernier (col. IV), tandis qu'elle a coupé en deux la colonne VIII, peut-être pour enlever un défaut<sup>8</sup>.

Au recto, les premiers éditeurs distinguaient trois mains différentes<sup>9</sup>. En réalité, selon G. Messeri Savorelli, qui annonce une réédition de ce document en collaboration avec R. Pinnaudi<sup>10</sup>, il n'y en a que deux, l'une ayant écrit les colonnes I-VIII, et l'autre, les colonnes IX-XII<sup>11</sup>. Sur les quatre morceaux de papyrus documentaires, trois ont donc été écrits par une même main (morceaux I, II et III = col. I-III, IV, V-VIII). Seul, le quatrième morceau, qui contient les

4. Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. VII ; Bastianini G., « BIBAIION EΛΥΣΣΟΜΕΝΟΝ. Sull'avvolgimento dei rotoli oplitografici », dans *Scritta poesia e pensiero nel mondo antica. Studi in onore di Marcello Gigante*, Naples, Bibliopolis, 1994, p. 45-48 (= *Saggi Bibliopolis*, 46).

5. Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. VII ; Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 18-19.

6. Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 18-19.

7. On trouvera une liste des κολλήσεις originales et non-originelles, préparée par G. Messeri Savorelli, dans Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 19 et n. 68.

8. Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. VII.

9. *Ibid.*, p. VII.

10. Cette réédition a été annoncée pour la première fois dans le *Notiziario di Studi e Ricerche in corso* 27 (déc. 1996), p. 7.

11. G. Messeri Savorelli, dans Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 19.

colonnes IX-XII, est d'une main différente, beaucoup plus cursive. Le texte est rempli d'abréviations, dont certaines posent encore problème aujourd'hui quant à leur lecture ou à leur résolution<sup>12</sup>. À l'exception des noms propres, la quasi-totalité des mots des colonnes IX-XII est écrite en abrégé.

Les documents du recto contiennent des datations qui vont de la 17<sup>e</sup> année de règne du divin Hadrien (132/133 apr. J.-C.<sup>13</sup>), jusqu'à la 20<sup>e</sup> année de règne de Septime Sévère (193-211) et de ses fils, Geta (211) et Caracalla (211-217), c'est-à-dire en 211/212 apr. J.-C.<sup>14</sup>. Il faut ajouter qu'entre les colonnes 18 et 19 du texte littéraire, figure un espace de c. 13 cm de large, - équivalant à la largeur d'une colonne, avec les entrecolonnes -, dont la partie supérieure conserve cinq lignes correspondant au début d'un registre d'ouvriers (ὀδοροδοια ἐργατῶν) pour une période qui va du 1<sup>er</sup> au 30 de Messoré de la 23<sup>e</sup> année de règne de Caracalla, c'est-à-dire entre le 25 juillet et le 23 août 215 apr. J.-C. Les raisons de la présence de ces lignes au verso du rouleau, entre deux colonnes de texte littéraire, sont obscures<sup>15</sup>. Elles n'ont en tout cas aucun rapport apparent avec les documents du recto.

On ne sait pas quand les documents du recto ont été considérés comme périmés, ni quand leur verso a été utilisé pour copier le texte de Favorinos. Pensant que les années 190/191 représentaient la date la plus récente mentionnée dans le *P. Var.* gr. 11r, M. Norsa et G. Vitelli ont suggéré qu'il devait s'être écoulé une à deux décennies avant que les textes du recto ne soient considérés comme périmés<sup>16</sup>. En

12. Voir, par exemple, *P. Var.* gr. 11r, col. VII, 40 (av<sup>6</sup>), et les commentaires d'Alessandrì S., *op. cit.*, p. 231 n. 69.

13. *P. Var.* gr. 11r, col. III, 21-22: τῶ ἰτ' (ἔτῃ) θεοῦ Ἀδριαν[ο]ῦ; Alessandrì S., *op. cit.*, p. 221 et 227.

14. Bastianini G., « Il papirò », *op. cit.*, p. 2 n. 6 ; Alessandrì S., *op. cit.*, p. 238. L'empereur Septime Sévère avait associé ses enfants au pouvoir : ainsi, en 198, Caracalla, son fils aîné, avait reçu le titre d'Auguste, et Geta, le cadet, celui de César, avant de devenir lui-même Auguste en 209. À la mort de leur père, en février 211, les deux enfants héritèrent du trône, mais leur rivalité était telle qu'en définitive, Caracalla fit assassiner Geta en décembre 211. Sur la datation du règne de Caracalla (et aussi Geta), voir Grenier J.-Cl., *Les Titulaires des empereurs romains dans les documents en langue égyptienne*, Bruxelles, Fondation Égyptologique Reine Elisabeth, 1989, p. 76 (= *Papyrologica Bruxellensia*, 22) : « A l'instar de Commode, Caracalla engloba dans le décompte de ses années régnales toutes celles de son père Septime Sévère. Il régna donc fictivement 25 ans. »

15. Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. VIII-IX. Pour un résumé des opinions qui ont été émises sur les raisons de la présence de cette liste au verso, voir Alessandrì S., *op. cit.*, p. 239-240.

16. En réalité, ce sont les années 211/212 apr. J.-C. qui représentent la date la plus récente dans le papyrus. Les documents ont probablement été écrits à la même période, ou légèrement après. Sur la chronologie du *P. Var.* gr. 11r, qui a récemment fait l'objet d'une analyse détaillée par Alessandrì S., *op. cit.*, p. 209-241, voir ci-dessous.

outre, selon eux, les quelques lignes du registre d'ouvriers étaient contemporaines de la copie du texte du rhéteur arlésien. Ainsi, le traité *Sur l'exil* aurait été copié un peu avant, ou, plutôt, un peu après 215 apr. J.-C., c'est-à-dire moins de soixante ans après la mort de son auteur<sup>17</sup>. De son côté, P. Collart suggérerait un délai d'une cinquantaine d'années, et situerait la copie du texte littéraire vers 240 apr. J.-C.<sup>18</sup>. A. Tepedino Guerra est également de cet avis<sup>19</sup>. Enfin, en 2013, S. Alessandri s'est montré favorable à une datation légèrement postérieure à 215 apr. J.-C.<sup>20</sup>.

On ignore qui a copié le texte de Favorinos au verso des documents concernant la Marmarique, ni quelles ont été ses motivations. Selon P. Collart, il pourrait s'agir d'une personne qui voulait se consoler d'avoir été envoyée en exil « dans un coin perdu de la Marmarique »<sup>21</sup>. Pour A. Tepedino Guerra, le texte de Favorinos aurait été recopié en Marmarique, et non en Thébaïde, au sud de l'Égypte, où le rouleau de papyrus aurait été retrouvé<sup>22</sup>. Selon elle, si le rouleau a été découvert en Thébaïde, c'est en raison de l'intérêt des lecteurs d'Égypte pour le rhéteur arlésien : ce sont eux qui auraient fait circuler son œuvre. Le papyrus aurait peut-être été emporté en Thébaïde par la personne qui l'a fait écrire, probablement un fonctionnaire important, un notable ou un militaire haut gradé<sup>23</sup>.

Même si le *P. Vat. gr. 11* a effectivement été retrouvé en Thébaïde, il ne fait pas de doute que les documents du recto proviennent de Marmarique. En effet, plusieurs toponymes qui y sont mentionnés se retrouvent dans le cinquième chapitre du livre IV de la *Géographie* de Claude Ptolémée (c. 100-après 170 apr. J.-C.), qui constitue le témoignage littéraire antique le plus détaillé sur cette région<sup>24</sup>, ainsi que dans le *SPP XX 45* (= *P.Vindob. inv. G 02044*), un papy-

17. Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. IX.

18. Collart P., « Favorinus d'Arles », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 34, 1932, p. 24 n. 5 ; voir également Lavagnini B., c. r. de Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, *Rivista indo-greco-italica di filologia, lingua, antichità*, 15, 1931, p. 220 ; Barigazzi A., *op. cit.*, p. 348.

19. Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 26-27 : « Il testo letterario [...] può essere stato trascritto dopo il 215 d.C. e datarsi, perciò, alla metà del III secolo circa, come la stessa scrittura fa pensare... »

20. Alessandri S., *op. cit.*, p. 241 : « È assai probabile che la trascrizione dell'operetta di Favorino sia avvenuta non molto tempo dopo il 215 d.C. »

21. Collart P., *op. cit.*, p. 24.

22. Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 11 ; Bastianini G., « Il papiro », *op. cit.*, p. 1. Si l'on en croit Breccia E., *Egitto greco e romano*, Pise, Nistri-Lisci ed., 1957<sup>3</sup>, p. 66, le rouleau aurait été retrouvé à Hm, un village construit sur les ruines de Diospolis Parva, « dentro un vaso di terracotta, in fondo a una buca apertasi sotto i muri d'una moderna casa rouinata ».

23. Tepedino Guerra A., *op. cit.*, p. 13.

24. Nobbe K. F. A., *Claudii Ptolemaei Geographia*, I, Leipzig, K. Tauchnitz, 1843, p. 249-265 ; Müller K., *Claudii Ptolemaei Geographia*, I<sup>2</sup>, Paris, A. Firmin Didot, 1901, p. 674-728. Sur les toponymes présents tant dans l'œuvre de Cl. Ptolémée que dans les documents du

rus documentaire grec qui a probablement été retrouvé dans le nome Arsinoïte. Daté du mois de Phaôphi de la quatrième année de règne de Maximin le Thrace (235-238 apr. J.-C.), c'est-à-dire entre le 28 septembre et le 27 octobre 237 de notre ère, celui-ci contient un acte de dépôt d'argent conclu entre deux personnes originaires de Marmarique<sup>25</sup>.

### La Marmarique

La Marmarique (Μαρμαρική) est une région semi-aride et inhospitalière située entre la Cyrénaïque et l'Égypte, et plus précisément entre Darnis (aujourd'hui Derna, en Libye), et le Grand Catasthme, actuel village égyptien de Solloum<sup>26</sup>. Dans l'Antiquité, cette zone comportait quelques petits ports difficiles

*P. Vat. gr. 11*, voir Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. XVII-XVIII ; Calderini A., « L'interesse geografico e topografico del Pap. Vat. gr. 11 », dans *Miscellanea gregoria: Raccolta di scritti pubblicati nel I Centenario della Fondazione del Pontificio Museo Egizio (1839-1939)*, Cité du Vatican, Tipografia Poliglotta Vaticana, 1941, p. 39-50. Des toponymes cités dans le papyrus du Vatican sont également attestés dans d'autres écrits géographiques : Str., XVII, 1, 14 et 3, 22-23 ; *Itinéraire d'Antonin*, 68-71 ; *Table de Peutinger* ; *Strabon de la Grande Mer* = *Ηπειρωτική*, vol. IV, p. 46-47 Helms (= *Die Griechischen Christlichen Schriftsteller*, 46) et *Geographi Graeci minores* I, p. 440-441 ; *Synekdemos* 733, 4 ; le cosmographe anonyme de Ravenne, III 2-4 (667/670 apr. J.-C.) ; Georges de Chypre, *Descr. orb. rom.* 787a-i. À ce propos, voir Calderini A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 46-47.

25. Wessely C., « Ptolémée, *Géographie*, IV, 5, 24 et le papyrus Rainer n° 259 », *Revue des études grecques*, 32, 1919, p. 504-507 ; Id., *Studien zur Palaeographie und Papyrologie*, XX *Catalogus Papyrorum Raineri. Series Graeca. Pars I. Textus Graeci papyrorum, qui in libro « Papyrus Erzherzog Rainer-Führer durch die Ausstellung Wien 1894 » descripti sunt*, Leipzig, E. Avenarius, 1921, p. 39 (n° 45) ; Calderini A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 40 ; Collin F., *Les Peuples libyens de la Cyrénaïque à l'Égypte d'après les sources de l'Antiquité classique*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2000, p. 71-72 (= *Mémoires de la Classe des Lettres*, 3<sup>e</sup> série, t. 25).

26. Sur cette région, voir, notamment, Pacho J.-R., *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Aufscheld et de Maradib*, Paris, A. Firmin-Didot, 1827 (éd. sur CD-ROM, Paris, Harpocrates, 2012) (= *Les Grandes Expéditions scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle*, 51) ; Kees H., « Marmarica (Μαρμαρική) », *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, XIV.2, 1930, col. 1881-1883 ; Gauthier H., *Les Nomos d'Égypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe*, Le Caire, Imprimerie de l'ITAO, 1935, p. 178-180 (= *Mémoires*... 25) ; Calderini A., Darius S., *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano*, III, Milan, Cisalpino-Goliarica, 1980, p. 238 ; Laronde A., *Cyrène et la Libye hellénistique*, Libycaï historial de l'époque républicaine au principat d'Auguste, Paris, Éd. du CNRS, 1987, p. 219-232 (= *Études d'Antiquités Africaines*) ; Huss W., « Marmarica », *Der Neue Pauly*, 7, 1999, col. 926-927 et *Brill's New Pauly*, 8, 2006, col. 378-379 ; Martinich D., dans Taubert R. J. A. (éd.), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, I, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2000, p. 558-569 (« Map 38 Gyrene ») et p. 1108-1116 (« Map 73 Ammon »).



d'accès. Elle était aussi traversée par des routes menant à l'Oasis de Siwa, où se trouvait l'oracle de Zeus-Ammon<sup>27</sup>.

La Marmarique tire son nom des Marmarides (Μαρμαριδοί), une tribu de Libyens nomades. D'après le *Périple du Pseudo-Scylax* 108, daté des IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècles av. J.-C., celle-ci occupait un territoire qui allait d'Apis, aujourd'hui Zaouiet Oum el-Rakham, à 20 km à l'Ouest de Marsa Matruh et à 300 km à l'Ouest d'Alexandrie, jusqu'à (Eu)hespérides, l'actuelle Benghazi<sup>28</sup>. Comme le rappellent aussi Diodore de Sicile, Strabon et Pline l'Ancien, les Marmarides étaient des voisins immédiats des Égyptiens. Pour le premier, les Marmarides correspondent à l'une des quatre tribus de la région autour de Cyrène et des Syres; ils habitent « l'étroite langue de terre située entre l'Égypte et Cyrène, et ils ont aussi une partie de la côte<sup>29</sup> ». Selon Strabon, les Marmarides s'avancent davantage vers la Cyrénaïque et s'étendent jusqu'à l'oasis d'Ammon<sup>30</sup>. Enfin, suivant Pline l'Ancien, les Marmarides s'étendent de la région du Paraetonium, jusqu'à la Grande Syrie<sup>31</sup>. La tribu des Marmarides était connue pour ses activités guerrières.

27. LÉCLANT J., « *Per Africae sitientia? Temoignages des sources classiques sur les pistes menant à l'oasis d'Ammon* », *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 49, 1950, p. 193-253; Desanges J., *Pline l'Ancien. Histoire naturelle. Livre V, 1-46. 1<sup>re</sup> partie (L'Afrique du Nord)*, Paris, P. 559. Sur les voyages, par voie terrestre et maritime, entre la Libye et l'Égypte, voir GUÉDON S., *Voie de mer, voie de terre: les itinéraires de voyage entre l'Afrique Proconsulaire et l'Égypte romaine à travers les sources écrites*, dans EAD. (éd.), *Entre Afrique et Égypte: relations et échanges entre les espaces au sud de la Méditerranée à l'époque romaine*, Bordeaux, Ausonius, 2012, p. 45-70 (= *Scripta Antiqua*, 49).
28. MÜLLER K., *Geographi Graeci minores*, I, Paris, A. Firmin Didot, 1855, p. 82: Ἄρὸ δὲ Ἄρτιδος ἔθνος Αἰθίων ἐστὶ οἱ Μαρμαριδοὶ μέγιστος εἰς Ἐσπερίδος. Notons que, si l'éthnique Μαρμαριδοί est attesté depuis le *Périple du Ps.-Scylax*; le toponyme Μαρμαριδική n'apparaît pour la première fois que chez Claude Ptolémée. En latin, l'adjectif *Marmaricus* est attesté depuis le 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au moins (voir, par exemple, PLINIE, *Hist. nat.*, XIII 127).
29. D. S., III 49; [...] οἱ δὲ Μαρμαριδοὶ κατοικοῦσι τὴν μετὰ τὴν ταυρίαν Αἰγύπτου καὶ Κυρήνης, μετέχοντες καὶ τῆς παραλίου.
30. STR., XVII 3, 23: [...] πρὸς ἑὸν δ' ἐστὶ μέλλων οἱ Μαρμαριδοί, προσηγορούμενος ἐστὶ πλοῦτον τῆς Κυρήνης καὶ παρατείνοντες μέγιστον Ἄμμοδος. Comme le remarque LARONDE A., *Cyrène, op. cit.*, p. 227, les verbes employés, προσηγορεῖν, « s'avancer vers » et παρατείνειν, « s'étendre », illustrent le mouvement de ces tribus nomades. Strabon avait déjà mentionné les Marmarides en μέγιστος τῆς Κυρήνης, « quant aux peuples situés à proximité ou sur le bord de la mer, ce sont, II 5, 33: τοὺς δὲ τῆς θαλάσσης ἑγγυθὲς ἢ καὶ ἀντιπρόσωπος αὐτῆς πρὸς Αἰγύπτου μέν Μαρμαριδοί, ἀπὸ τοῦ ἑγγυθὲς τῆς θαλάσσης ἐγγυθὲς ἢ καὶ ἀντιπρόσωπος αὐτῆς πρὸς Αἰγύπτου μέν Μαρμαριδοί, « quant aux peuples situés à la Cyrénaïque »; voir aussi XVIII 1, 13.
31. PLINIE, *Hist. nat.*, V 33: *Accolunt Marmaridae, a Paraetonii ferme regione ad Syrtim Maiorem usque porrecti*. On notera que Pline orthographe le nom de cette tribu, tantôt *Marmaridae*, tantôt *Marmarides*. Selon DESANGES J., *Pline, op. cit.*, p. 420, cette hésitation trahit peut-être les

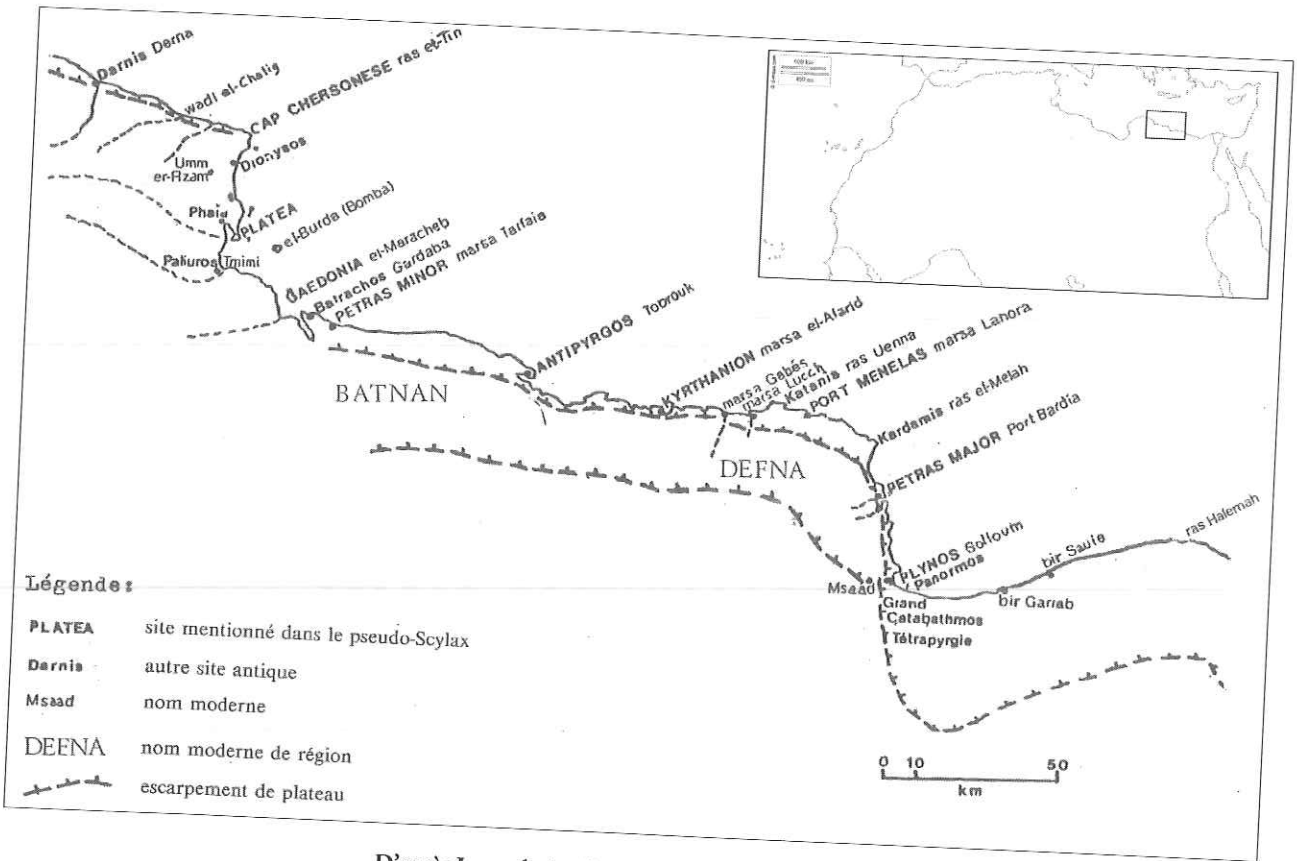
Les pharaons, les rois grecs, puis, les empereurs romains eurent à lutter diverses fois contre elle: ce fut notamment le cas entre 4 av. J.-C. et 2 apr. J.-C., lors des « guerres marmariques », que mentionne une dédicace offerte par Lucius Orbis, un employé du sanctuaire d'Apollon, à Cyrène (SEG XXVI 1835)<sup>32</sup>.

Du point de vue administratif, à l'époque hellénistique, la Marmarique correspond à la partie orientale de la Cyrénaïque. Placée sous le contrôle des Ptolémées en 321 av. J.-C., puis définitivement rattachée à Alexandrie en 246, par le mariage de Bénéïce, la fille du roi Magas de Cyrène, avec son cousin Ptolémée VIII Évergète I<sup>er</sup>, la Cyrénaïque sera léguée par testament aux Romains, en 96 avant notre ère, par Ptolémée Apion. La province romaine de Cyrénaïque ne sera toutefois formée qu'en 74 avant J.-C., et, en 27 av. J.-C., on lui adjoindra la Crète<sup>33</sup>. La description de la Marmarique par Claude Ptolémée est la première dans notre documentation à rattacher cette région à l'Égypte. La Marmarique se compose désormais de deux nomes: un nome occidental ou nome marmarique (Μαρμαρικῆς νομοῦ), qui va de Darnis à Petras Maior, et un nome oriental ou nome libyque (Λιβυκῆς νομοῦ), qui s'étend de Petras Maior au Glaucum

sources utilisées par l'encyclopédiste latin dans la préparation de sa description de l'Afrique. Pour plus de détails sur les trois sources principales de Pline l'Ancien (Posidonios, les commentaires et la carte d'Agrippa, ainsi que les *Formulae provinciarum*) voir *ibid.*, p. 11-27. Parmi d'autres témoignages sur le territoire des Marmarides, mentionnons encore le vers 199 de la *Péripégée* de Priscien (VI<sup>e</sup> siècle): *Marmaridae post haec Aegypti ad flumina vertunt*, « Après celle-ci (i. e. Cyrène), les Marmarides se tournent vers le fleuve d'Égypte ».

32. Sur cette inscription abondamment commentée, voir *Supplementum Epigraphicum Graecum*, IX 63; ROBERT L., « Épipgramme de Cyrène », dans *Hellenica*, I, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1940, p. 10-15; *Id.*, « Addenda au volume premier », dans *Hellenica*, II, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1946, p. 142-145; *Id.*, « Addenda aux tomes I-X », dans *Hellenica*, XI, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1960, p. 542-555; DESANGES J., « Un drame africain sous Auguste. Le meurtre du proconsul L. Cornelius Lentulus par les Nasamons », dans BIRBAUW J. (éd.), *Hommages à Marcel Renard*, II, Bruxelles, Latomus, 1969, p. 197-213 (= *Collection Latomus*, 102); CHAMOUX E., « La dédicace de L. Orbis à Cyrène », dans *Recueil Plassart. Études sur l'antiquité grecque offertes à André Plassart par ses collègues de la Sorbonne*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 47-57; BOMMELAER B., *Diodore de Sicile. Bibliothèque historique. T. III: livre III*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 144; COLIN F., *Les peuples libyens, op. cit.*, p. 97. Pour d'autres témoignages sur les activités guerrières des Marmarides, voir *ibid.*, p. 87-115.

33. Sur les raisons du rattachement des provinces de Cyrénaïque et de Crète, qui avait déjà été tenté avant 27 av. J.-C., voir notamment CHAMOUX E., *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, De Boccard, 1953, p. 12-14; HARRISON G. W. M., « The Joining of Cyrenaica to Crete », dans BARKER G., LLOYD J., REYNOLDS J. (éd.), *Cyrenaica in Antiquity*, Oxford, British Archaeological Reports, 1985, p. 365-373 (= *BAR International Series*, 236; *Society for Libyan Studies. Occasional Papers*, I); LARONDE A., « La Cyrénaïque romaine, des origines à la fin des Sévères (96 av. J.-C.-235 apr. J.-C.) », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II 10.1, 1988, p. 1013-1015.



D'après Laronde A., *Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai historiai de l'époque républicaine au Principat d'Auguste*, Paris, Éd. du CNRS, 1987, p. 227 (= *Études d'Antiquités Africaines*).

ANTONIO RICCIARDETTO

Promontorium, à la frontière avec le nome maréotide<sup>34</sup>. Comme pour le reste de l'Égypte, chaque nome est dirigé par un stratège<sup>35</sup>.

Il a fallu un événement important pour que, entre Pline l'Ancien, qui n'inclut pas la Marmarique dans sa liste des nomes égyptiens (*Hist. nat.*, V 49), et Claude Ptolémée, la situation administrative de cette région ait à ce point changé. Cet événement pourrait être la grande révolte juive qui se déclencha en Cyrénaïque, sous la conduite d'un certain Andreas ou Loukouas, dans la première moitié de 115 de notre ère, et qui embrasa tout l'Orient, dont l'Égypte, jusqu'en 117, lorsque Q. Marcus Turbo y mit un terme<sup>36</sup>. Il est possible que, au moment de cette révolte très violente, les forces romaines de Cyrénaïque et d'Égypte se soient unies et que, une fois la révolte réprimée, cette zone frontalière, semi-aride et peu habitée qu'est la Marmarique, soit restée rattachée à l'Égypte. Après la révolte, les Antonins, puis les Sévères, s'efforcèrent de reconstruire la Cyrénaïque et ses environs, qui avaient été dévastés : ils repeuplèrent la région, relevèrent les édifices démolis, en construisirent de nouveaux et remirent en état les routes<sup>37</sup>.

La situation administrative de la Marmarique décrite par Claude Ptolémée n'a probablement guère évolué jusqu'en 297 de notre ère, au moment où Dioclétien procéda à une réorganisation générale de l'Empire. Il créa notamment deux

34. Cf. PROL., *Geog.*, IV 5, § 2-3 (vol. I, p. 250-251 Nobbe; vol. I<sup>2</sup>, p. 674-679 Müller). Sur le nome libyque, voir KEES H., « Libyae (Nomos) », *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, XIII, 1, 1926, col. 146-148 ; GAUTHIER H., *op. cit.*, p. 37-38 ; МАТВИЧІН J., « Übersendung von Akten des Konvents von 202 unter Q. Maecius Laetus an den Libyschen Gau (*P. Amsterdam Gr. inv. nr. 23*) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 15, 1974, p. 74-75 ; CAUDERINI A., DAKIS S., *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano*, III, Milan, Cisalpino-Goliardica, 1980, p. 199-200 et *Suppl.* 1, 1988, p. 187.

35. Le *P.Oxy.* XLII 3067 (Oxyrhynchus, III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), qui contient une lettre adressée à un dénommé Hieracapollon (15 : Ἱερακάπολλον) de la part d'Achillion, stratège de Marmarique (16-17 : π(α)ρὸ Ἀχιλλίωνος | ἑ[τ]ρ[ε]στ[η]τοῦ) Μαριουπυκίης), donne la seule attestation connue à ce jour d'un stratège de Marmarique. Sur le stratège et ses fonctions, à l'époque romaine, voir, par exemple, MONTEVECCHI O., « L'amministrazione dell'Egitto », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II 10.1, 1988, p. 440-442, et, dans le même volume, aux p. 568-617, WHITEHORNE J., « Recent Research on the strategi of Roman Egypt (to 1985) ».

36. Sur cette révolte des Juifs et ses conséquences, voir notamment АРЛЕВАНУМ S., *Jews and Greeks in Ancient Cyrene*, Leyde, Brill, 1979 (= *Studies in Judaism in Late Antiquity*, 28) ; LARONDE A., « La Cyrénaïque romaine », *op. cit.*, p. 1047-1049 ; МЕЙЗЕ МОДРЗЕЈВСКИ J., *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 271-301 ; HADAS-LEBEL M., *Rome, la Judée et les Juifs*, Paris, Picard, 2009, p. 153-167 (chap. X).

37. FRASER P. M., avec une note d'АРЛЕВАНУМ S., « Hadrian and Cyrene », *The Journal of Roman Studies*, 40 (1950), p. 77-90 ; LARONDE A., « La Cyrénaïque romaine », *op. cit.*, p. 1049-1060 ; МЕЙЗЕ МОДРЗЕЈВСКИ J., *op. cit.*, p. 300.

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU RECTO DU P. VAt. GR 11

provinces de Libye, l'une, la Libye inférieure ou sèche (*Libya inferior* ou *sicca*), correspondant à l'ancienne Marmarique, avec Paratonium pour capitale, et l'autre, la Libye supérieure ou pentapole (*Libya superior* ou *pentapolis*), correspondant à l'ancienne Cyrénaïque, et dont la capitale a été Ptolémaïs, puis Apollonia, rebaptisée Sôzousa (Σόζουσα) au milieu du v<sup>e</sup> siècle. La Marmarique tombe finalement aux mains des Arabes en 643 apr. J.-C.<sup>38</sup>

### Le contenu du recto

Le recto du papyrus du Vatican 11 contient des portions de deux registres écrits en grec. Assemblés, ceux-ci prennent en considération 190 biens immobiliers saisis par le fisc<sup>39</sup>.

Écrit par une seule main, le premier registre occupe les colonnes I à VIII. Il est composé de trois morceaux non contigus (les morceaux I, II et III) qui ont été réunis au moment de l'assemblage du rouleau. Le registre contient les transcriptions de 113 biens immobiliers, dont on donne la rente, ou l'absence de rente, par année, pour une période de cinq ans. En grec, la formule utilisée est ἐξ (οὐ) π(εργυνηντα) ις' (ἔτει) ἕως κ' (ἔτους) καρ' (ἔτος) x, qu'il faut comprendre : le bien dont on vient de faire la transcription (ἐξ (οὐ)), de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année (ις' (ἔτει) ἕως κ' (ἔτους)) de règne de Septime Sévère et de ses fils, c'est-à-dire de 207/208 à 211/212 apr. J.-C.<sup>40</sup>, rapporte par année une rente x (π(εργυνηντα) καρ' )

(ἔτος) x<sup>41</sup>). L'absence de rente s'exprime par les mots ἐξ (οὐ) οὐθὲν π(εργυνηντα), ou, simplement, οὐθὲν π(εργυνηντα).

Écrit lui aussi par une seule main, le second registre occupe les colonnes IX à XII, correspondant au quatrième morceau du rouleau. Il contient les transcriptions de 77 biens, dont on précise la rente annuelle, de la même manière que dans le premier registre. Cependant, à la différence de celui-ci, l'indication de la rente est régulièrement précédée par la formule συντ(μηθέντα) καὶ ἀνορχ(θέντα) ἡ(νάρια) γ, qui signifie que le bien a été évalué (συντμησις) et inséré (ἀνορχή) dans le registre des biens disponibles à la vente (l'évaluation est toujours exprimée en deniers)<sup>42</sup>.

Les deux registres ont plusieurs points communs. Ils font référence au même lustre, – les 16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> années de règne de Septime et de ses fils, c'est-à-dire 207/208-211/212 apr. J.-C. –, et concernent des biens saisis dans le nome Marmarique. Dans les deux registres, les biens sont ordonnés topographiquement, par localité, puis, au sein de chaque localité, d'après le nom de leur ancien propriétaire, c'est-à-dire de celui dont le fisc a saisi le bien. Du point de vue topographique, les biens sont regroupés par circonscriptions majeures. Le nom de chaque circonscription figure en tête des transcriptions : occupant une ligne à lui seul, il est écrit dans un module légèrement plus grand que le reste du texte. Dans le premier registre, on déchiffre le nom de 5 circonscriptions majeures<sup>43</sup> : ]θηκαί.τον (13 : ]ωνκα.τον),

38. Sur la Cyrénaïque à l'époque des Batiades (c. 630-440 av. J.-C.), voir CHAMOUX F., *Cyrène*, (235 apr. J.-C.), pour la période qui va de la chute des Batiades (440 av. J.-C.) à la fin des Sévères p. 1006-1064. Pour l'époque byzantine, voir ROQUES D., *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque*, *op. cit.*, *Bas-Égypte*, Paris, Éd. du CNRS, 1987 ; Id., GARZA A., *Synésios de Cyrène. T. II. Correspondance. Lettres I-LXIII*, Paris, Les Belles Lettres, 2000, p. XXVIII-XLIX.

39. L'exposé du contenu du P. Vat. gr. 11r se fonde en bonne partie sur les recherches d'ALESSANDRÀ S., *op. cit.*, p. 209-241. Pour un résumé des opinions précédentes, notamment celles de GALAVOTTI C., LA PIRA G., « Un registro carasale e un libro processuale dalla Marmarica nel nuovo papiro vaticano », *Bullettino dell'Istituto di Diritto Romano*, 39, 1931, p. 19-31, et LA PIRA G., « Eseggesi del papiro vaticano (Documento della Marmarica) », *Bullettino dell'Istituto di Diritto Romano*, 41, 1933, p. 103-141, voir *ibid.*, p. 209-218. Sur le nombre de biens immobiliers transcrits dans ces registres, voir CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 40 ; Id., « Ancora del Papiro Vaticano greco 11 », *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia* 15, 1939, p. 57-71.

40. Dans le P. Vat. gr. 11r, il n'est pas précisé à quel règne font référence ces cinq années, mais il est très probable que c'est à celui de Septime Sévère et de ses fils, plutôt qu'à celui de Commode (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> années = 175/176-179/180 apr. J.-C.), comme l'avaient suggéré les premiers éditeurs, NORSKA M., VITELLI G., *op. cit.*, p. XIX, et comme on le pensait jusqu'à la récente étude d'ALESSANDRÀ S.,

*op. cit.*, p. 209-241, en part. p. 221-227. Parmi les arguments avancés par le chercheur italien, il y a la mention du préfet d'Égypte Claudius Julianus. Grâce au témoignage de plusieurs papyrus documentaires grecs, il est désormais établi que ce personnage a exercé son activité de préfecture entre 203 et 205/206 apr. J.-C. Le papyrus du Vatican confirme cette datation : en IX 17, on lit ἡτὸ ΚΑ(αυδίου) Ἰουλιανου τοῦ ἡγεμ(όνος) τῶ ἰδ (ἔτει), « sous la préfecture de Claudius Julianus, pour la 1<sup>re</sup> année » de règne d'un empereur non nommé mais qui ne peut être que Septime Sévère, puisque la 1<sup>re</sup> année de son règne correspond aux années 203/204 apr. J.-C., ce qui concorde avec ce que l'on sait de la période d'activité de préfecture de Claudius Julianus. À ce propos, voir BASTIANINI G., « Il papiro », *op. cit.*, p. 2 n. 6 ; ALESSANDRÀ S., *op. cit.*, p. 224-226, et la bibliographie mentionnée dans les n. 49, 52-54.

41. La formule est toujours notée en abrégé : ἐξ π' ις' ἢ ἕως κ' ι' καρ x. Les premiers éditeurs suggéraient de résoudre l'abréviation π' par une forme passée du verbe περγυνηντα (περγυνηντο) ou π(εργυνηντο) ; pour la forme présente, voir ALESSANDRÀ S., *op. cit.*, p. 213. La rente annuelle est exprimée en nature (huile d'olive, ἐλάτου ; orge, κριθῆς ; vin, οἴνου ; blé, πωποῦ ; figues, κόκων ; dattes, φοινίκων ; etc.) ou en deniers romains (ἡνάρια).

42. La formule est toujours notée en abrégé : συν' καὶ ἀνορχ' γ. Sur son interprétation, voir ALESSANDRÀ S., *op. cit.*, p. 213.

43. On ignore la dénomination exacte de ces circonscriptions majeures (peut-être μέγιστες, ou, plutôt, νοταρχαί) : NORSKA M., VITELLI G., *op. cit.*, p. XVII ; CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 41.



*Subiakes* (IV 1 : Σὺβιακῆς), *Septoumiakes* (IV 40 : Σετρουμαικῆ[ς]), *Bassachebs* (V 24 : Βασσάχεωσ<sup>44</sup>) et *Garrathes* (Γαρεσάθεωσ<sup>45</sup>, qui est divisée en deux parties : occidentale [VI 36 : Λιβυκοῦ μέρουσ] et orientale [VII 22 : ἀπηλιωτικοῦ μέρουσ]). Toutes sont situées à l'intérieur du pays, c'est-à-dire dans des territoires surtout agricoles<sup>46</sup>. Si l'on excepte les 22 premières lignes de la colonne IX, relatives à une circonscription majeure dont le nom est perdu, le deuxième registre ne contient, dans son état actuel, que la mention d'une seule circonscription majeure : *Chersonésou* (IX 23 : Χερρονήσου), qu'il faut identifier à la Grande Chersonèse (Χερσόνησος Μέγιστος). Celle-ci correspond à une partie du territoire côtier du nome Marmarique, plus urbanisé que l'intérieur des terres<sup>47</sup>. Chaque circonscription majeure est subdivisée en circonscriptions mineures, les *παρτρομαί*. Les circonscriptions mineures ou mineures comptent une ville et des villages (*πόλις*, Chersonèse-, et *κῶμαι*), des lieux habités (*τόποι* ou *χωρία*), des vallons (*βάται*, Grande des citernes (ἀδάκτοι), des étangs (λίμνηαι) et des champs (*ἀγροί*)<sup>48</sup>. Enfin, la formule utilisée pour indiquer la rente annuelle, identique dans les deux registres, est un autre point commun à ces documents<sup>49</sup>.

Tous ces éléments invitent à penser que le *P. Vat. gr. 11r* contient des portions de deux registres différents, mais relevant du même genre documentaire. Après avoir comparé la structure de leurs transcriptions à celle d'autres documents grecs d'Égypte analogues, dont le *P. Pher*, daté d'après 195/196 de notre ère et contenant

44. Dans Cl. ProL., *Geog.*, IV 5, 21 on trouve la mention de Bassachites (Βασσαχίται), vivant dans le nord du nome Marmarique (κατέγοντο δὲ τὰ βορροτέρα τοῦ τῆς Μαριμαρικῆς νομοῦ).  
45. Comme le remarquent Norsa M., Vitelli G., *op. cit.*, p. XVIII, au nom Γαρεσάθεωσ correspond la forme latine *Geratris*, dans l'*Intitulé d'Antonin* 71, 6 (ml/v<sup>e</sup> s.) : CUNTZ O., *Intitulata Antonini Augusti et Burdigalense*, Leipzig, Teubner, 1929, p. 10 (= *Itin. Rom.*, 1) ; LÖHNERG B., *Römischen Reiches*, Berlin, Frank, Timme, 2006, vol. I, p. 99, et vol. II, carte 73.1.  
46. CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 47-48, qui relève de nombreuses correspondances entre les toponymes cités dans le premier registre et les κόμαι μεσόγειοι de Marmarique mentionnés par Cl. ProL., *Geog.*, IV 5, 13 ; CALDERINI A., « Ancora del papiro », *op. cit.*, p. 67.

47. CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 47-48 ; Id., « Ancora del papiro », *op. cit.*, p. 68. Pour ce papyrologue italien, il y avait peut-être encore une autre circonscription majeure, dont le nom est perdu, à la colonne XII.

48. Sur ces toponymes et leur répartition au sein des circonscriptions, voir CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 41-49.

49. ALESSANDRÌ S., *op. cit.*, p. 219. Toutes les autres informations présentes dans les transcriptions servent à l'identification des biens, ainsi qu'à rappeler les raisons et la procédure de leur confiscation.

un registre de biens confisqués à Pherennis (nome Cynopolite)<sup>50</sup>, S. Alessandrì en a conclu que, après avoir été saisis pour diverses raisons, les biens transcrits dans les registres de Marmarique ont été donnés en location pour une période de cinq ans, – de la 1<sup>re</sup> à la 20<sup>e</sup> année de Septime Sévère et de ses fils. Par la formule ἔξ (οὐ) π(εργύνηται) 15' (ἔτει) ἕως κ' (ἔτους) κατ' (ἔτος) x, on donne la rente ou le loyer annuel de ce bien pendant ce lustre. Le montant de la rente ou du loyer est fixé en nature ou en deniers, suivant qu'on a affaire à des terrains ou à des immeubles. Quant à la formule συντ(μηθέντα) καὶ ἀνοχ(θέντα) δη(νάρια) », attestée dans le second registre, elle est employée pour indiquer que le bien confisqué a été évalué et inséré dans le registre des biens disponibles à la vente, mais qu'entre-temps, dans l'attente d'un acquéreur, celui-ci est donné en location aux conditions prévues (celles précisées par la formule ἔξ (οὐ) π(εργύνηται) 15' (ἔτει) ἕως κ' (ἔτους) κατ' (ἔτος) x)<sup>51</sup>.

Les autres dates mentionnées en dehors de la période « 16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> années », pendant laquelle le bien saisi est donné en location, sont toutes antérieures à celle-ci et se rapportent, soit à la date d'acquisition d'un bien par son ancien propriétaire, soit à celle de sa saisie par le fisc<sup>52</sup>. La rédaction des registres a dû avoir lieu peu après ce lustre : elle doit se situer vers la 20<sup>e</sup> ou la 21<sup>e</sup> année de règne de Septime Sévère et de ses fils, c'est-à-dire vers 211/213 apr. J.-C., et, en tout cas, avant le mois de Messoré de la 23<sup>e</sup> année de règne de Caracalla (= 25 juillet-23 août 215). En effet, à ce moment-là, les deux registres avaient probablement perdu leur valeur officielle, puisque le verso du second a été employé pour écrire un autre document.

Du point de vue documentaire, le *P. Vat. gr. 11r* est très précieux. Il apporte en effet une foule d'informations géographiques, socio-économiques, historiques, lexicologiques ou métrologiques. Cependant, cet apport demeure bien souvent difficile à interpréter, en raison de l'absence de parallèles pour la région. Voici quelques exemples de son intérêt en géographie :

50. ALESSANDRÌ S., *op. cit.*, p. 219-221 et n. 41. Le *P. Pher* a été édité par P. J. Sijpesteijn et K. A. Worp, sous le nom de « *Steuerliste* » : voir *Eine Steuerliste aus Pherennis (P. Pher)*, Amsterdam, J. C. Gieben, 1993 (= *Studia Amsstelademsia ad epigraphicam, ius antiquum et papyrologiam pertinentia*, 33), et les comptes rendus de cet ouvrage, par KRAMER B., *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, 41, 1995, p. 294-295 ; RATHBONE D. W., *Classical Review* (New Series), 45, 1995, p. 145-147, et HAGEDORN D., *Gnomon* 69, 1997, p. 39-46.  
51. ALESSANDRÌ S., *op. cit.*, p. 213 n. 17.  
52. ALESSANDRÌ S., *op. cit.*, p. 221. Pour un examen détaillé des dates antérieures à ce lustre, voir dans la même contribution, p. 227-238.

— en géographie physique, les registres attestent des mots tels que *τράχων*, désignant un terrain rocailleux et accidenté, et *βάτην*, « vallon », qui sont absents de la documentation papyrologique grecque d'Égypte, ainsi que *Βουός*, « colline<sup>53</sup> », ou encore *χέρσοσ*, « désert<sup>54</sup> » ;

— si plusieurs des nombreux toponymes cités figurent également dans le papyrus viennois *SPP XX 45*, mentionné précédemment, ainsi que dans la description de la région par Claude Ptolémée et par d'autres géographes, la majorité d'entre eux reste toutefois inconnue par ailleurs. Il faut espérer que des fouilles archéologiques apporteront de nouvelles informations sur la géographie de la région à l'époque gréco-romaine<sup>55</sup> ;

— en ce qui concerne le vocabulaire des circonscriptions administratives, signalons le mot *παρaroυή*, « district », un substantif qui, comme quelques autres, semble propre à cette région : en effet, si l'on excepte une inscription est employé au pluriel et dans un tout autre contexte, seuls, le *P. Var. gr. 11 r* et le *SPP XX 45*, attestent ce mot<sup>56</sup>.

Notre documentation sur les bâtiments antiques s'est aussi accrue grâce à ces registres qui décrivent des terrains (*οἰκόπεδα*, qui désigne l'emplacement d'une maison, avec ou sans construction, et *πλοῖοι τόποι*, qui sont des terrains à bâtir<sup>57</sup>),

53. Selon Hdt., IV 192 et 199, le mot *βουός* serait cyrénéen : voir à ce propos CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, avec un *Supplément*, BLANC A., DE LAMBERTIE Ch., PERILLON J.-L. (dir.), Paris, Klincksieck, 1999, p. 190 ; ASHBEI D., LLOYD A., CORCELLA A., *A Commentary on Herodotus. Books I-IV*, Oxford, 2007, p. 715 et 719. Dans le papyrus du Vatican, on trouve aussi une fois le mot *όρος*, « montagne, colline » (V 41 : ἐν τῷ ὄρει).

54. CALDERINI A., « Ancora del papiro », *op. cit.*, p. 66-68.

55. La région est longtemps restée peu explorée par les archéologues : MARTINEZ D., *op. cit.*, p. 559 et 1108 (avec bibliographie). Signalement néanmoins qu'une équipe dirigée par A.-K. Rieger, de l'université de Halle, en Allemagne, a récemment fouillé dans l'Est de la Marmarique (Paracetonium). Intitulé « *Der Marmarica-Survey (Nordwestägypten) – Möglichkeiten der Siedlungs- und Landschaftsarchäologie in einem ariden Gebiet* », ce projet a donné lieu à des publications, dont RIEGER A.-K., MÖLLER H., « Kilns, Commodities and Consumers: Greco-Roman Pottery Production in Eastern Marmarica (Northwestern Egypt) », *Archäologischer Anzeiger* 2011/1, p. 141-170. Mentionnons en outre qu'entre 1994 et 2001, une mission conduite par S. Snape (Université de Liverpool), a exploré le site d'Aphis (aujourd'hui Zaouiet Oun el-Rakham), qui, d'après le *Périples du P.-Sylax* 108, correspond à la limite orientale du territoire des Marmarides (voir ci-dessus).

56. Sur la fréquence des *παρaroυή* en fonction des circonscriptions majeures, voir CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 48.

57. HUSSON G., OIKIA. *Le vocabulaire de la maison privée en Égypte d'après les papyrus grecs*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 209-211 et 293-299 ; DANIEL R. W., *Architectural Orientation in the Papyri*, Paderborn, F. Schöningh, 2010 (= *Papyrologica Coloniensis*, 34).

des maisons (*οἰκία*), avec leurs fondations (*τὰ θεμέλια*) et leurs dépendances (*χρηστήρια*), des pièces diverses (*οἴκοι*), des cours (*αὐλάι*<sup>58</sup>), dans lesquelles peuvent se trouver un pétrin (*μακρών*<sup>59</sup>), un four (*κλίμενος*) ou un pressoir à vin (*ἀνήων στροφάλιον*), des *θήλαμοι*, qui ne sont pas des chambres, et dont le sens exact ne peut être établi (peut-être est-ce une de ces particularités de vocabulaire propres à la région<sup>60</sup>), une cuisine (*μαγειρεῖον*, c'est la seule attestation papyrologique de ce mot à l'époque romaine<sup>61</sup>), un jardin (*κῆπος*), des ateliers (*ἐργαστήριον*, *κερμαεῖον*), des *νοβεῖς* (un mot peut-être d'origine libyque, désignant une sorte de grenier ou d'entrepôt<sup>62</sup>), des puits (*φορέτες*), etc. Du point de vue historique, le contenu immobilier des registres constitue un témoignage du repeuplement de la région dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et au début du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., et de l'impulsion économique qui en a découlé, suite à la grande révolte des Juifs de 115-117 apr. J.-C.<sup>63</sup>.

Le recto du papyrus du Vatican fournit également d'autres informations relevant de l'économie (notamment sur les cultures pratiquées, comme la viticulture<sup>64</sup>) et de la fiscalité ; de la linguistique, puisque les registres mentionnent des anthroponymes libyques ou présumés tels, comme *Βουβαῶος*, *Ιαφθας*, *Ἰθωννας* ou encore *Μαγδαῶας*, en plus des noms d'origine gréco-latine et égyptienne<sup>65</sup> ;

58. Dans le *P. Var. gr. 11 r* ainsi que dans quelques papyrus documentaires grecs, le mot *αὐλή* possède également le sens plus large d'« immeuble » ou « propriété » (« *house-property* »), qui s'expliquerait par un contexte extérieur à l'Égypte : DANIEL R. W., *op. cit.*, p. 35-36.

59. Sur le substantif *μακρών*, dont les seules attestations papyrologiques connues à ce jour sont celles du *P. Var. gr. 11 r*, voir HUSSON G., OIKIA, *op. cit.*, p. 49, et VAN MINNEN P., « Notes on texts from Graeco-Roman Egypt », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 96, 1993, p. 118.

60. HUSSON G., OIKIA, *op. cit.*, p. 38.

61. *Ibid.*, p. 160-162.

62. HUSSON G., « Autour des maisons d'Égypte : Papyrologica », *Chronique d'Égypte*, 50, 1975, p. 212-214.

63. ROMANELLI P., *La Cirenaica romana. 96 a. C.-642 d. C.*, Verbania, Arnoldi, 1943, p. 127-128 ; LARONDE A., « La Cyrénéaïque romaine », *op. cit.*, p. 1057.

64. CATANI E., « La coltura delle vite e la produzione di vino nella Cirenaica greca e romana : le fonti storiche e l'arte figurativa antica », dans BARKER G., LLOYD J., REYNOLDS J. (éd.), *op. cit.*, p. 145-164. Sur les pressoirs à vin retrouvés dans l'Est de la Marmarique, lors de récentes fouilles archéologiques, voir RIEGER A.-K., MÖLLER H., *op. cit.*, p. 152.

65. CALDERINI A., « L'interesse », *op. cit.*, p. 49-50 ; MASSON O., « Grecs et Libyens en Cyrénéaïque, d'après les témoignages de l'épigraphie », *Antiquités africaines*, 10, 1976, p. 49-62 ; Id., « Libya », *Semitica*, 25, 1975, p. 75-85 et 27, 1977, p. 41-45 et pl. VII-VIII ; VATTIONI F., « Gli antroponimi del catastro della Marmarica e del periodo Tolernaco », *Studia papyrologica : revista española de papyrología*, 20, 1981, p. 25-31 ; COURN E., « Le "vieux libyque" dans les sources égyptiennes (du Nouvel Empire à l'époque romaine) et l'histoire des peuples libyco-phoéniciens dans le nord de l'Afrique », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*

de la métrologie, puisqu'en Marmarique on n'utilise pas les mêmes unités de mesure qu'en Égypte, ce qui montre aussi l'indépendance relative dont a joui la Marmarique, lorsqu'elle était sous la juridiction du préfet d'Égypte<sup>66</sup>.

Une nouvelle édition critique des registres de Marmarique devrait permettre de développer ces aspects et peut-être de résoudre l'une ou l'autre des nombreuses difficultés que ces documents présentent, y compris dans leurs relations avec le verso. En attendant, nous concluons en reprenant à notre compte la dernière phrase d'un article du juriste et homme politique italien G. La Pira (1904-1977), répète pour des sources de grande importance : il y a du travail pour tous et pour longtemps encore<sup>67</sup> ».

(Nouvelle Série), Afrique du Nord, 25, 1996-1998 (1999), p. 13-18; Id., *Les Peuples libyens, op. cit.*, p. 120-121 et 127-139; PAGANINI M. C. D., « *Sagartia and Zagartētoç: Two Greek Ghost-Names* », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 165, 2008, p. 171.

66. Ainsi, le médimne est une unité de mesure utilisée en Marmarique, alors que dans le reste de l'Égypte, elle est remplacée par l'arrabe. De même, dans le *P Vra. gr.* 11r, on calcule en deniers, et non en drachmes, comme c'est le cas pour les autres nomes du pays du Nil.

67. La Pira G., « *Esegesi* », *op. cit.*, p. 141.